



Cartes de crédit avec garantie

*Une carte de crédit avec garantie
pourrait vous être utile si :*

- Vous devez établir des antécédents en matière de crédit ou vous désirez remédier à une mauvaise cote de solvabilité
- Vous éprouvez des difficultés à obtenir un autre type de carte de crédit



Comment fonctionnent les cartes de crédit avec garantie

La plupart des cartes de crédit accordées aux consommateurs sont considérées comme des cartes de crédit sans garantie. Autrement dit, un consommateur n'est pas tenu de faire un dépôt de garantie pour obtenir la carte. Dans les cartes de crédit sans garantie, on compte les cartes standard, or et platine (à taux réduit et à taux régulier), les cartes de crédit de commerçant et les cartes de paiement.

Toutefois, une carte avec garantie pourrait répondre à vos besoins si vous éprouvez des difficultés à obtenir une carte sans garantie pour les raisons suivantes :

- vous n'avez aucun antécédent en matière de crédit;
- vous avez déjà eu des problèmes de crédit dans le passé et vous voulez rétablir vos antécédents en matière de crédit;
- vous avez récemment fait faillite; ou
- vous venez d'arriver au Canada.

Exigences à satisfaire pour obtenir une carte de crédit avec garantie

Pour obtenir une carte de crédit avec garantie, vous devez effectuer un dépôt auprès de l'émetteur de cartes de crédit. Selon la limite de crédit que vous demandez, le montant du dépôt de garantie requis peut varier entre quelques centaines et quelques milliers de dollars.

En plus du dépôt de garantie, on pourra vous demander de verser des frais initiaux de « montage » ou de demande. Avant de faire la demande pour une carte de crédit avec garantie, il est important de demander à la société émettrice si vous aurez des frais à payer, et si on vous remboursera au cas où on refuse votre demande.

Votre limite de crédit correspond normalement à un pourcentage (habituellement 100 pour cent ou plus) de votre dépôt. Par exemple, si vous effectuez un dépôt de 500 \$, vous pouvez bénéficier d'une limite de crédit de 500 \$ ou plus. Si vous ne payez pas vos factures de carte de crédit, la société émettrice utilisera peut-être votre dépôt pour régler le solde de votre compte.

Par contre, si vous réglez toujours votre compte par la date d'échéance, vous établirez des antécédents en matière de crédit ou, si elle est mauvaise, vous améliorerez votre cote de solvabilité. Lorsqu'une société émettrice de cartes de crédit considère votre cote de solvabilité comme satisfaisante, vous pouvez vous qualifier pour une carte de crédit sans garantie, par exemple une carte standard à taux réduit ou à taux régulier. Le cas échéant, votre dépôt de garantie pourrait vous être remis si vous décidez de fermer votre compte de carte de crédit après avoir réglé le solde au complet.

Taux d'intérêt et autres frais applicables

En temps normal, la carte de crédit avec garantie porte un taux d'intérêt plus élevé que la carte sans garantie. De plus, la carte de crédit avec garantie s'accompagne habituellement de frais mensuels ou annuels. Comme pour les autres cartes, des frais de service s'appliquent aussi à certaines transactions (pour plus de détails, consultez le tableau *Frais de service sur les transactions effectuées par cartes de crédit Visa, MasterCard et American Express* figurant dans cette trousse).

Intérêt et assurance applicables au dépôt de garantie

La plupart des sociétés émettrices de cartes de crédit avec garantie verseront des intérêts sur votre dépôt de garantie.

L'institution financière qui détient votre dépôt est soit votre émetteur de cartes de crédit (s'il accepte les dépôts), soit une autre institution financière choisie par ce dernier. Peu importe la société qui détient votre dépôt de garantie, vous devez vérifier, auprès de votre émetteur de cartes de crédit, si votre dépôt est assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) ou par une société d'assurance-dépôts provinciale. Chaque province dispose d'une société d'assurance-dépôts qui protège les dépôts effectués dans les institutions financières qu'elle réglemente.

La SADC assure les dépôts (jusqu'à concurrence de 60 000 \$) versés dans les institutions financières qui sont réglementées par le gouvernement du Canada. Cette assurance vous protège en cas de faillite de l'institution financière qui détient votre dépôt. Pour en savoir plus, visitez le site Web de la SADC : www.sadc.ca ou téléphonez à la SADC au numéro sans frais : 1 800 461-7232.

Conseils pour obtenir une carte avec garantie

Avant de faire la demande d'une carte de crédit avec garantie, vérifiez votre dossier de crédit avec les trois agences d'évaluation du crédit au Canada (TransUnion, Equifax et Bureaux de crédit du Nord Inc.). Si votre dossier de crédit renferme une erreur, faites-la corriger immédiatement, car elle pourrait vous empêcher d'obtenir une carte de crédit sans garantie. Pour en savoir plus au sujet de l'obtention d'une copie de votre dossier de crédit ou la correction d'erreurs, consultez la publication *En toute sécurité* figurant dans cette trousse.

Voici quelques précautions à prendre lorsque vous magasinez pour une carte de crédit avec garantie :

- Méfiez-vous des offres de carte de crédit avec garantie provenant d'institutions inconnues. Si vous avez des soupçons au sujet d'une offre de carte de crédit avec garantie, téléphonez à l'ACFC au numéro sans frais : 1 866 461-2232.
- Méfiez-vous des offres de carte de crédit avec garantie provenant d'émetteurs à l'extérieur du Canada. Si vous avez des problèmes, il pourrait être difficile de les résoudre si la société est une société étrangère.
- Méfiez-vous des offres pour des cartes de crédit avec garantie qui ne portent pas de marque reconnue comme VISA, MasterCard ou American Express. Il pourrait s'agir de cartes qui ne sont acceptées que dans un petit nombre de magasins, ou qui pourraient vous obliger à faire vos achats par catalogue.
- Prenez connaissance de toutes les conditions qui se rattachent à la carte de crédit avec garantie et assurez-vous de les comprendre avant de l'accepter.

Cartes de crédit avec garantie

Société émettrice de cartes de crédit avec garantie <i>Nom de la carte de crédit avec garantie</i>	Caractéristiques de base			Taux d'intérêt annuels		
	Revenu personnel minimum requis (\$)	Limite de crédit minimum (\$)	Dépôt de garantie requis (\$)	Achats ¹ (%)	Avances de fonds ² (%)	Transferts de solde ² (%)
Banque Capital One <i>MasterCard avec garantie</i>	Non spécifié	200	75 à 200	21,9	21,9	21,9
Banque CIBC <i>La Carte Classique CIBC-VISA avec garantie</i>	15 000	500	Même que la limite de crédit	18,5	18,5	18,5
<i>Carte Dividendes CIBC-VISA avec garantie</i>	15 000	500	Même que la limite de crédit	19,5	19,5	19,5
<i>Carte Or CIBC-VISA avec garantie</i>	35 000	5 000	Même que la limite de crédit	18,5	18,5	18,5
<i>Carte CIBC Primes HBC avec garantie</i>	15 000	500	Même que la limite de crédit	19,5	19,5	19,5
<i>Carte VacancesOr CIBC-VISA avec garantie</i>	35 000	5 000	Même que la limite de crédit	19,5	19,5	19,5
Home Trust <i>Visa avec garantie</i>	5 000	750	Même que la limite de crédit	19,5 à 22,95	21,5 à 24,95	11,99

Délai de grâce sur les achats ³		Frais annuels		Récompenses et bénéfices ⁴							
Nombre de jours	Méthode	Première carte (\$)	Cartes supplémentaires (\$)	Programme de récompenses	Assurances voyage						Assurance sur achats
					Accident	Annulation de voyage	Médicale	Voiture de location	Délai de vol	Assurance-bagages	Protection accrue & garantie prolongée
25	M2	59	Gratuites								
24	M1	Gratuite	Gratuites		✓						✓
24	M1	Gratuite	Gratuites	Jusqu'à 1 % de remises en espèces	✓						✓
21	M1	99	30	Points pour de la marchandise	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
24	M1	Gratuite	Gratuites	Points de récompenses HBC	✓						
21	M1	30	Gratuites	1 % de dollars de vacances			✓	✓			
21	M1	90 à 120, payé sur une base mensuelle (7,50 à 10 par mois), + 39 frais initial non-remboursable	36 à 60, payé sur une base mensuelle (3 à 5 par mois)								

¹ Si le délai de grâce ne s'applique pas, les frais d'intérêt sont calculés à partir de la date d'achat – ou, dans certains cas, à partir de la date d'inscription à votre compte.

² Pour les avances de fonds ou les transferts de solde, les frais d'intérêt sont toujours calculés à partir de la date de l'emprunt. Il n'y a aucun délai de grâce.

³ Le délai de grâce fait partie de la période sans intérêt. Il représente le **nombre de jours** entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement, **durant laquelle les nouveaux achats sont sans intérêt si vous respectez les conditions de la méthode (méthode 1 [M1] ou méthode 2 [M2]) utilisée par la société émettrice**. La période actuelle sans intérêt pourrait être plus longue, dépendant de la date d'achat. Consultez *Comment tirer profit d'une carte de crédit*, figurant dans cette trousse, pour une description détaillée de la période sans intérêt et les conditions des méthodes M1 et M2.

⁴ Ceci n'est pas une liste complète de tous les programmes de récompenses et bénéfices offerts par les sociétés émettrices. Si un bénéfice spécifique n'est pas inclus dans un forfait de carte de crédit, il pourrait être disponible séparément à un coût additionnel. De plus, il se peut que la protection offerte par certaines assurances ne s'applique pas à certains clients à cause de limites d'âge ou d'autres conditions qui pourraient s'appliquer. Pour de plus amples détails, communiquez avec la société émettrice de la carte de crédit.



Comment communiquer avec nous

*Agence de la consommation en matière financière du Canada
427, rue Laurier Ouest
Édifice Enterprise, 6^e étage
Ottawa (Ontario) K1R 1B9*

*Téléphone (sans frais) : 1 866 461-2232
Télécopieur (sans frais) : 1 866 814-2224
Site Web : www.acfc-fcac.gc.ca*

Adresses électroniques :

*Renseignements généraux : info@acfc-fcac.gc.ca
Publications : pub@acfc-fcac.gc.ca*